



Louis XIII au Parlement de Paris :
« Je veux que vous sachiez que vous
êtes les seuls qui entrepreniez contre
l'autorité royale. Vous n'êtes établies
que pour juger entre maitre Pierre et
maitre Jean et je vous réduirai aux
termes de votre devoir ».
1632

Montesquieu
L'esprit des lois
1748

Cons. const. 1980 Loi de validation d'actes administratifs:
Indépendance du juge administratif
1980

-1641, édit de Saint-Germain-en-Laye,
Richelieu n'y est pas étranger (extraits
reformulés) :
Les cours des Parlements « n'ont été
établies que pour rendre la justice ». « Très
expresses inhibitions et défenses » sont
faites de prendre connaissances des affaires
qui « peuvent concerner l'Etat,
l'administration et le gouvernement d'icelui
».
1641

Loi du 16 et 24 août 1790 :
article 13 : « Les fonctions judiciaires
sont distinctes et demeureront
séparées des fonctions administratives ».
16/08/1790

Loi du 24 mai 1872 :
justice déléguée, rendue "au nom du peuple français"
24/05/1872

Cons. const. 1987 Conseil de la concurrence:
compétence du JA définie
1987

CE 1826
Landrin
Création du REP
1826

CE 1889 Cadot:
fin du ministre juge, CE obtient la
compétence de principe
1889

TC 2011 SCEA du Chéneau
Restriction jurisp Septfonds
(ques. préj.)
2011

Décret du
1811

Publicité des audiences et commissaires du
Roi
12/03/1831

TC 2013 Société ERDF Ann
Léman:
Restriction du champ de la v
de fait
2013

Le Parlement de Paris casse des dispositi
de Louis XIV
1715

Constitution de l'An VIII
Art. 52 : Création du Conseil d'Etat
1799

Loi du 28 pluviôse An VIII :
création des Conseils de
préfecture.
17/02/1800

TC 1921 Société commerciale de l'Ouest africain
1921

CE 1991 SARL Endless Int.
Usage privé du domaine public : JJ
1991

Décret du 11 juin 1806
Napoléon crée la commission du
contentieux
11/06/1806

Responsabilité des enseigna
JJ
Accident de la cir
Responsabilité

Hospitalisation d'office : JJ
2011

Loi du 30 juin 2000:
Instauration des procédures d'urgence
30/06/2000



[1650.....1700]

[1750.....1780]